



CONSTITUTION DE LA FUTURE GOUVERNANCE DU DLAL FEAMPA 2021 2027

Le volet territorial du FEAMPA est lancé en Bretagne :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) pour la période 2021-2027, la Région Bretagne a lancé un appel à candidatures le 8 novembre dernier, auprès des territoires maritimes afin de les accompagner dans le développement d'une économie bleue durable.

Doté d'une enveloppe de 8 millions d'euros, ce volet territorial du FEAMPA appelé « Développement Local mené par les Acteurs Locaux – DLAL » doit permettre de financer des projets innovants et collectifs, qui répondent aux enjeux des territoires maritimes bretons.

En avril dernier Lannion-Trégor Communauté en partenariat avec Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté a déposé un dossier de candidature DLAL FEAMPA 2021 2027 intitulé " Accélérer la transition vers une économie bleue durable et responsable ".

Comme vous le savez, une gouvernance intitulée "Commission Mer & Littoral " dédiée à ce dispositif doit être constituée. Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à son rôle, sa composition et sa constitution telle que proposée dans le dossier de candidature :

Rôle et fonctionnement

La future gouvernance du DLAL FEAMPA s'intitule la **Commission Mer et Littoral**, et aura pour mission principale d'appliquer la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux. Cela passe notamment par :

- **Favoriser le développement de synergies entre les acteurs de l'économie bleue du territoire ;**
- **Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue** dans la gestion du territoire maritime, afin d'amener l'ensemble des acteurs maritimes à se mobiliser et à s'investir dans un **projet de développement maritime commun**,
- **Elaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire** avec des critères objectifs de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts,
- Assurer, lors de l'audition des porteurs de projet, **la cohérence** entre les projets et la stratégie DLAL FEAMPA du Quartier maritime de Paimpol
- **Evaluer** spécifiquement ladite stratégie et assurer **la communication sur le DLAL**.
- **Etre relais d'information** concernant les aides FEAMPA accessibles pour les porteurs de projets et le cas échéant **être ambassadeur** du DLAL;

Avertissement : Cet engagement nécessite un certain investissement et une disponibilité, à raison d'une réunion tous les 2 mois.



Composition de la Commission Mer et Littoral

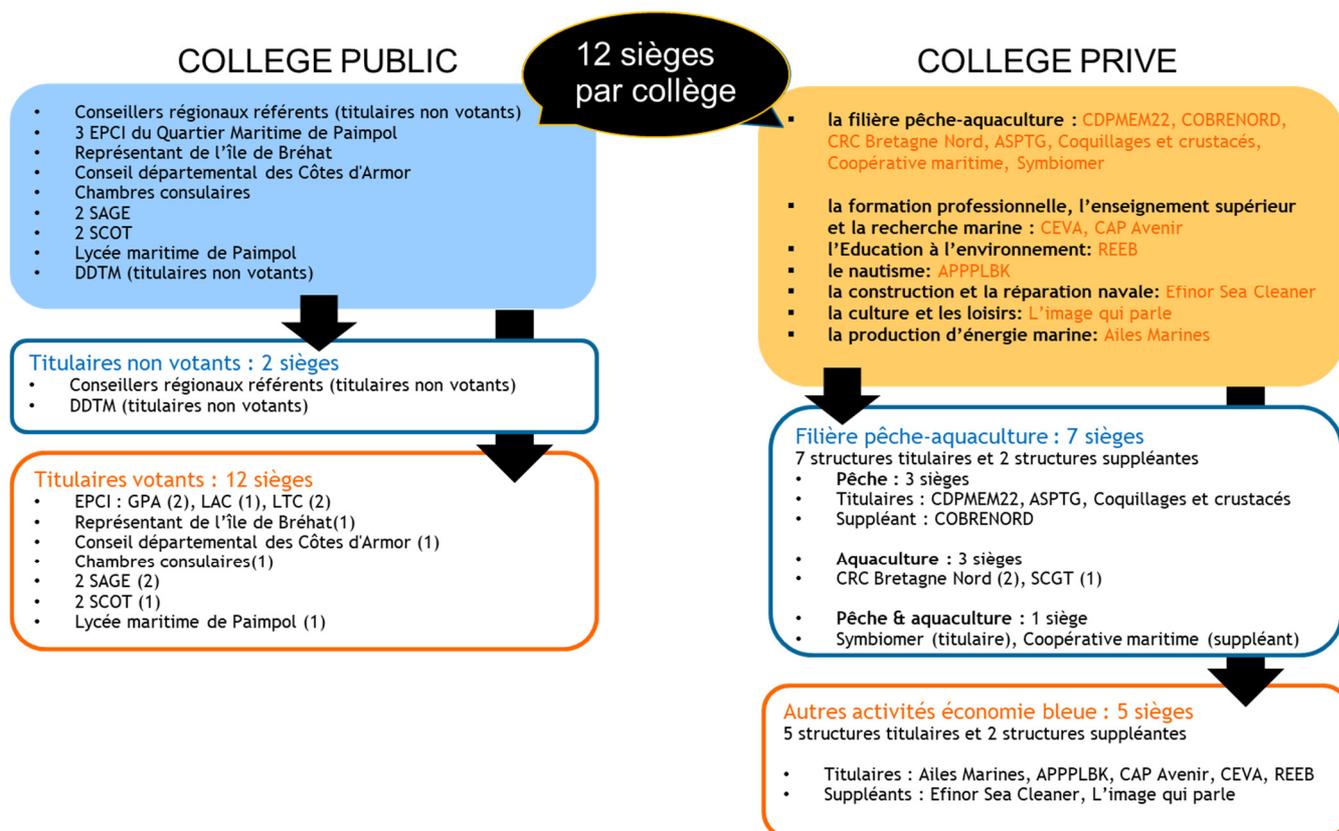
La Commission Mer et littoral sera composée de représentants des secteurs public et privé locaux, reflétant fidèlement les parties intéressées de l'économie bleue durable locale :

- **Représentatifs** de la stratégie maritime de notre territoire dans le cadre du DLAL FEAMPA
- **Caractérisant un Partenariat local** fondé sur un équilibre entre acteurs publics et acteurs privés, avec au moins 50% d'acteurs privés
- **Dont une part significative des acteurs de la pêche et de l'aquaculture** dans l'instance de gouvernance

Constitution de la Commission Mer et Littoral

Le 10 mars 2022, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par courriel auprès de l'ensemble des membres du groupe de travail DLAL FEAMPA, afin de constituer la gouvernance du futur programme 2021-2027. Parmi les candidatures, 3 structures représentantes d'acteurs publics et 17 structures représentantes d'acteurs privés ont candidaté.

La composition de l'instance de gouvernance est la suivante:



Lors de l'installation de la Commission Mer et littoral, une co-présidence élus / représentant de l'économie bleue sera proposée, l'évaluation ayant démontré la réelle valeur ajoutée de ce partenariat. Enfin, une attention particulière sera portée à la parité cette future gouvernance.

Pour toute question relative au présent document, merci de prendre contact auprès :

Appel à candidature – 10/03/2022

Contact

Christelle Bacor
Cheffe de projet "programmes européens"
Direction de la stratégie et des partenariats
Lannion-Trégor Communauté
Tel : 02 96 05 80 08 / 06 73 72 29 84